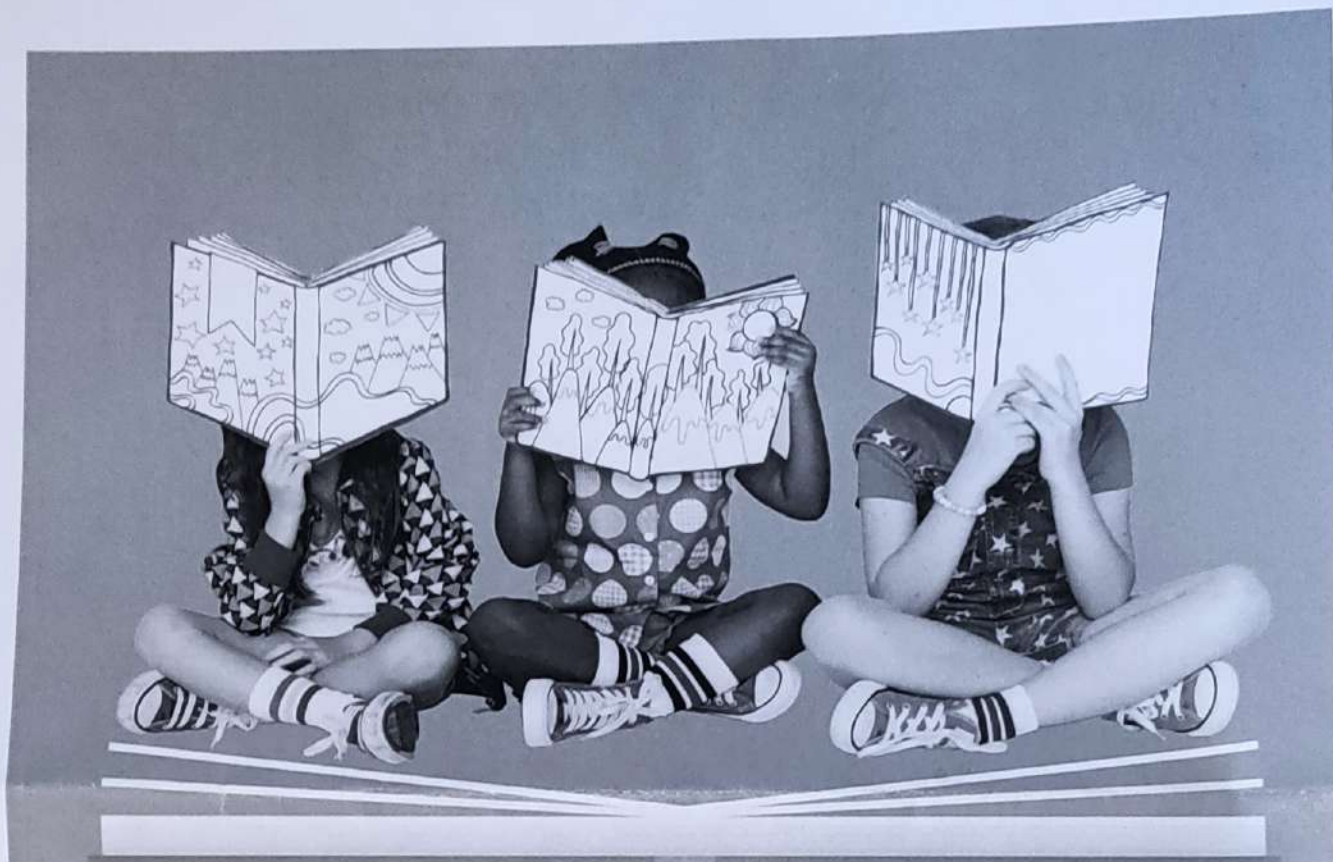


# *Bulletin d'informations municipales n° 19*

**23 janvier 2023**



*Pendant les vacances scolaires d'hiver,  
la bibliothèque municipale  
sera ouverte uniquement les mardi 7 et 14 février de 14 h à 18 h 30*

*Fermeture les mercredis 8 et 15 février*

## **Mairie - Infos**

**SECRETARIAT DE MAIRIE : 03 81 60 20 77 - Mail : [commune.audeux@orange.fr](mailto:commune.audeux@orange.fr)**  
**SITE de la commune : [www.audeux.eu](http://www.audeux.eu)**

Ouverture au public

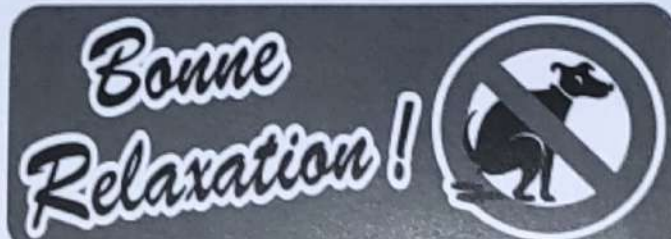
Mardi et vendredi

14 h 00 - 18 h 00

Vous pouvez en cas de nécessité contacter directement  
Mme le Maire Françoise Galliou au 06 03 36 77 38  
Mme Laurence Gauthier 1<sup>er</sup> adjoint au 06 81 40 08 86  
Mme Estelle Grundisch 2<sup>e</sup> adjoint

# **COURS DE YOGA GRATUIT**

**PLIEZ VOS JAMBES  
GARDEZ LE DOS BIEN DROIT  
INCLINEZ VOTRE BUSTE  
ET RAMASSEZ LES  
CROTTES  
DE VOTRE CHIEN**



**Aussi bizarre que cela paraisse, l'espace en herbe près du monument aux morts n'est pas destiné aux besoins des chiens.**

**Les déjections sous la table de pique-nique et autour de la table de ping-pong ne sont pas les bienvenues non plus.**

**Il y a suffisamment d'espace dans le bois ou plus loin dans la campagne pour emmener vos animaux faire leurs besoins.**

**Les déjections canines sont passibles d'une amende**

**23 janvier 2023**

Tous les membres du conseil étaient présents sauf Rhila Boussour. Frédéric Lombard a été nommé secrétaire de séance.

### **Transformation administrative du RPI**

Estelle Grundisch rappelle qu'il est question depuis l'été dernier de transformer le Rpi pour qu'il ne soit constitué que d'une école plutôt que de 3 écoles administrées par 3 directeurs différents. Cette modification est un atout pour assurer la pérennité de notre Rpi.

Chaque année, entre février et mars, l'académie établit la carte scolaire, qui recense entre autres les postes vacants et établit les fermetures de classes. La transformation du Rpi doit impérativement être réalisée avant la parution de cette carte. Pour ce faire, un courrier signé par les maires de nos trois communes doit être adressé au préfet afin de valider pour le RPI le statut d'école intercommunale à direction unique. Par ce courrier les trois communes s'engagent à terme à regrouper les trois écoles sur seulement deux sites : école maternelle à Chaucenne et école primaire à Noironte.

Le conseil approuve cette proposition et valide le modèle de courrier qui lui est présenté.

Par ailleurs, l'académie a informé le Rpi qu'aucune fermeture de classe n'était prévue pour la rentrée 2023.

### **Travaux d'élagage**

Sur demande de la commune, le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (Cfppa) a proposé un devis de 2 480 € pour la réalisation des travaux suivants :

- coupe d'épicéas à l'entrée du village ;
- nettoyage et taille des tilleuls dans la cours de l'école.
- Tailles des érables du parking de la MPT

Les travaux sont programmés pour le 31 janvier.

Un autre devis de 1330 € est proposé pour la coupe et la taille de branchages à l'Orée du Bois (près de la place à bois)

Les deux devis sont acceptés par le conseil. Les travaux seront réalisés par les élèves « écureuils » du CFPPA, il s'agit là de travaux pratiques intégrés dans leur cursus de formation.

### **Présentation du projet de « requalification » de la Grande Rue**

Une seconde réunion a eu lieu entre la commune et le maître d'œuvre du projet, cette fois en présence du responsable Gbm de la voirie. Thibaud Binetruy en charge de la voirie communale présente en détail le projet au conseil. Le montant total des travaux est estimé à 886 000 €, dont 230 000 resteraient à la charge de la commune.

Il s'agit d'un avant-projet dont l'étude de financement reste à effectuer, il est d'ores et déjà acté qu'un enfouissement des lignes électriques n'est financièrement pas envisageable. Cela augmenterait le coût du projet de 100 000 € environ. Une reprise des égouts sur la partie haute de la rue est incluse dans le projet.

Les riverains de la Grande Rue peuvent consulter le plan en mairie et/ou solliciter un rendez-vous avec Thibaud Binetruy qui répondra à leurs questions et prendra note de leurs suggestions.

Le conseil les invite vivement à venir consulter le projet en mairie. En effet, une fois le projet validé, les plans seront définitifs et plus aucune suggestion ne pourra alors être retenue. La validation du projet pourrait avoir lieu d'ici 6 mois environ, un peu avant, une réunion publique sera organisée avec les services du Grand Besançon qui répondront à toutes questions avant validation des plans.

## Informations diverses

- La commune a versé la somme de 30 € aux Pupilles de l'Enseignement Public (Pep) qui ont pris en charge des cours dispensés à un enfant malade de la commune.
- La Clect de GBM (Commission locale d'évaluation des charges transférées) a informé la commune des sommes dues dans le cadre des transferts de charges pour 2023. Elles s'élèvent à 29 258,23 € en fonctionnement et 28 410 € pour l'investissement. GBM a pris en charge notre voirie, le réseau d'électricité, le PLU, la station d'épuration et l'assainissement mais nous versons une compensation pour les frais pris en charge.
- La demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour la commune suite à la sécheresse de 2022 a été déposée. 9 maisons sont actuellement concernées. Actuellement les services météo étudient les données relatives à chaque commune (température, pluviométrie) afin de décider s'il y a lieu de décréter un état de catastrophe naturelle. Si ce dernier est reconnu, l'arrêté paraîtra au Journal Officiel et les personnes concernées disposeront alors d'un délai maximum de 10 jours pour déclarer le sinistre à leur assurance. Les personnes qui se sont déjà manifestées seront prévenues par la mairie de cette parution qui devrait se situer aux alentours de la mi-juillet.
- Françoise Galliou a participé à une réunion organisée par la Gendarmerie pour la présentation du bilan 2022 en terme de sécurité routière et de délinquance pour la commune. La gendarmerie a été présente 330 heures sur notre commune au cours de l'année 2022 (dont 141 heures pour la sécurité routière), elle y a effectué 34 interventions dont 10 pour des accidents de circulation.
- La convention d'entretien de la voirie passée entre GBM et la commune est reconduite à l'identique. Cette convention gère les modalités d'intervention de nos employés communaux sur la voirie.
- La convention d'entretien de la voirie passée entre GBM et la commune est reconduite pour l'année 2023.



### **Compte rendu de la collecte effectuée à l'automne 2022 au profit de la Ligue contre le Cancer.**

*2520 € ont été collectés par les délégués Alice et Daniel Binetruy et Madame Annie Bornert aidés par Patricia Fallot.*

*Aux habitants du village il y a lieu d'ajouter 1 habitant de Champagny, 1 habitant de Cendrey, 2 de Noironte, 1 de Pelousey et 1 des Premiers Sapins.*

*Un grand merci à tous ces généreux donateurs.*

*A noter que pour la collecte 2023 Madame Houria Robert se joindra à l'équipe actuelle.*